

DEROGATION FFF

SAISON : 2022/2023

CLUB :

LIGUE :

**DEMANDE DE DEROGATION A L'ARTICLE 12
DU STATUT DES EDUCATEURS ET
ENTRAINEURS DU FOOTBALL FEDERAL**

LETTRE DU CLUB

Je soussigné, M. ou Mme

Président.e du club

Numéro d'affiliation FFF

Adresse du club (obligatoire):

.....

Ligue :..... District :.....

Demande à bénéficier de la dérogation prévue à l'article 12.3 du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football Fédéral pour la division :.....

Cette dérogation permettra à :, inscrit à la formation et licencié(e) au club comme éducateur ou entraîneur depuis le :..... de diriger l'équipe qui évoluera en :..... lors de la saison 2022/2023.

Fait à, le /___/___/___/

Signature :

Le dossier ainsi constitué est à adresser à la FFF au plus tard 10 jours avant le début du championnat.

**DEMANDE DE DEROGATION A L'ARTICLE 12
DU STATUT DES EDUCATEURS ET
ENTRAINEURS DU FOOTBALL FEDERAL**

Le présent dossier comprend :

- La lettre du club de demande de dérogation.
- La copie de la décision du Jury de la formation visée.

Club :

- Lettre du club

- La copie de la décision du Jury de la formation visée

AVIS DE LA CFEEF SECTION STATUT DES EDUCATEURS :

(Avis motivé)

A RETOURNER A LA :

Fédération Française de Football

Commission Fédérale du Statut des Educateurs

87 Bd de Grenelle - 75738 PARIS Cedex 15

au plus tard 10 jours avant le début du championnat.